

SOMMAIRE

Des origines à la présence française	p. 4
La conquête française (1830-1871)	p. 6
L'émergence du nationalisme algérien.	p. 12
Un contexte favorable aux indépendances	p. 17
Les "événements" d'Algérie (1954-1956).	p. 20
L'enlèvement (1956-1958)	p.26
Vers l'indépendance	p. 35
Sur le terrain militaire	p. 39
La fin de la guerre	p. 45
La guerre en métropole	p. 49
L'indépendance de l'Algérie	p. 51
Le bilan de la guerre	p. 58
Lexique	p. 61
Adresses utiles.	p. 63

La conquête française (1830-1871)



L'armée est faite féroce par l'Algérie [...] elle y devient tigre.

Victor Hugo [1802-1885],

Choses vues - 1852



Bien qu'ayant lancé plusieurs expéditions contre les Barbaresques, la France bénéficie d'un statut particulier; elle commerce avec Alger et a obtenu d'y être représentée par un consul*.

Le roi Charles X (1824-1830) prétexte une insulte faite au consul par le dey* d'Alger, en avril 1827, pour, trois ans plus tard, organiser le blocus du port d'Alger, puis envoyer un détachement expéditionnaire (453 navires, 24 000 marins et 37 000 soldats).

Le 14 juin 1830, les troupes françaises débarquent à 25 km d'Alger, sur la plage de Sidi-Ferruch.

Le dey capitule le 5 juillet: l'armée française entre à Alger qui est livrée au pillage.

D'autres raisons contribuent à expliquer cette expédition: au regard des gloires de l'empire napoléonien, une victoire militaire donnerait un peu de lustre à une monarchie contestée. Charles X est, en effet, renversé en juillet 1830 et remplacé par Louis-Philippe 1^{er}, roi des Français (et non plus «roi de France»).

Commence alors une valse-hésitation: que faire de cette terre? Faut-il conquérir tout le territoire? Quel statut donner à l'Algérie? Les gouvernements successifs hésitent.

Sans instruction précise du gouvernement français (Charles X abdique le 2 août 1830), l'armée se limite au contrôle des ports d'Alger, de Bône, de Mostaganem et d'Oran. Elle décide de laisser en place les chefs tradition-

SAVIEZ-VOUS QUE...

Napoléon III imaginera un temps la création d'un royaume arabe, associé à la France, et dont il serait lui-même le roi.

SAVIEZ-VOUS QUE...

C'est la France qui, en 1839, a donné à ce territoire le nom officiel d'Algérie à partir du terme arabe «El Ouyalat al Jaza'ir» utilisé depuis l'époque ottomane pour désigner le pays qu'Alger commandait.



Ferhat Abbas (1899-1985), homme politique algérien (à gauche).

Ahmed Messali Hadj (1898-1974), leader nationaliste algérien (à droite).



L'opposition affirmée de l'Étoile nord-africaine à toute politique d'assimilation entraîne sa dissolution par le gouvernement du Front populaire en 1937. En réponse, Messali Hadj fonde le Parti du Peuple Algérien (PPA) avec pour vocation de poursuivre son action, non plus sur le sol métropolitain, mais sur le sol algérien. Messali Hadj est arrêté en 1937 pour atteinte à la sûreté de l'État. Il est condamné en 1941 à 16 ans de travaux forcés, puis placé en résidence surveillée à partir de 1943.

LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'Afrique du Nord passe, le 8 novembre 1942, sous le contrôle des Alliés*. Les Américains, particulièrement opposés à la colonisation, encouragent alors les nationalismes.



Si la France démocratique cessait d'être puissante notre idéal de liberté serait à jamais enseveli.

(Ferhat Abbas [1899-1985] s'engageant dans l'armée française en 1939.)



LE MANIFESTE DU PEUPLE ALGÉRIEN

Prenant acte de l'opposition de la population d'origine européenne à toute réforme d'envergure concernant l'assimilation de la communauté musulmane, Ferhat Abbas rompt avec les partisans de l'assimilation et publie le *Manifeste du peuple algérien* par lequel il revendique une pleine autonomie pour l'Algérie, avec une égale participation de tous les Algériens aux affaires politiques, une réforme agraire et la reconnaissance de la langue arabe au même titre que la langue française.



450 000 hectares de vignes et 20 000 hectares de plantation de tabac ont été développés, principalement propriété de colons ou de sociétés françaises.

Algériens d'origine nord-africaine et européenne jouant aux boules.



Les infrastructures nécessaires à la prospérité économique ont également vu le jour : centrales hydroélectriques et thermiques, investissements portuaires, réseaux ferré et routier, aérodromes, extractions minières, installations pétrolières.

Mais le commerce se tourne vers la métropole et le développement de ces aménagements se concentre essentiellement dans les régions côtières du nord du pays où vivent les Européens, en laissant pour compte une grande partie du territoire.



Combattants du FLN.



De plus, elle confère aux autorités civiles des pouvoirs de police exceptionnels portant sur la réglementation de la circulation et du séjour des personnes, sur la fermeture des lieux ouverts au public et sur la réquisition des armes. En mai 1955, des directives ministérielles ordonnant de châtier sur place tout rebelle pris les armes à la main ouvrent la voie à des excès et à l'escalade de la violence.

LA TRAGÉDIE D'EL-HALIA ET LES MASSACRES DU CONSTANTINOIS

Le 20 août 1955, l'ALN lance une vaste opération terroriste dans la région de Constantine à l'initiative du chef FLN de la région, Youcef Zighoud. L'objectif est de créer, par des massacres, un fossé de sang infranchissable entre la communauté d'origine européenne et la communauté musulmane.

L'ALN s'attaque à la population civile européenne et aux musulmans « loyalistes » : 140 personnes dont 70 musulmans, hommes, femmes et enfants, sont assassinées dans



Après le 20 août, rien n'est plus pareil. C'est la coupure nette et franche. C'est la vengeance immédiate et aveugle [...] Il y a quelque chose de changé. Le but de Zirout est atteint: faire peur.

*Yves Courrière, journaliste et écrivain [1935-2012],
Le temps des léopards*



Arrivée de volontaires nord-africains rejoignant l'armée française pour lutter contre le FLN, juin 1957.



[...] l'abandon de la souveraineté française en Algérie est un acte illégitime ; ceux qui y consentiraient se rendraient complices des hors-la-loi et ceux qui s'y opposeraient par quelque moyen que ce soit, seraient en état de légitime défense.

Michel Debré [1912-1996],
Le Courrier de la colère,
20 décembre 1957



L'INSTABILITÉ DE LA IV^E RÉPUBLIQUE

En métropole, s'il y a unanimité des partis pour considérer que l'Algérie fait partie de la France, il y a en revanche, nées de la gestion de la crise de Suez, des dissensions au sein de la classe politique française et une méfiance de l'armée envers celle-ci. Les conséquences du bombardement le 8 février 1958 du village tunisien de Sakiet Sidi Youssef, base de repli de l'ALN, vont ouvrir la voie au retour au pouvoir du général de Gaulle.

Le président tunisien Habib Bourguiba expulse cinq consuls français et dépose une plainte à l'ONU. Le gouvernement de Félix Gaillard, obligé d'accepter une médiation anglo-américaine, est accusé de faiblesse et est renversé par l'Assemblée nationale le 15 avril 1958.



LES BOMBARDEMENTS DE SAKIET SIDI YOUSSEF

Les postes de surveillance de la ligne Morice sont régulièrement pris pour cible par des tirs de mortiers et d'armes lourdes venus du territoire tunisien où s'abritent les bases arrière du FLN. Le 8 février 1958, un avion français est gravement touché par une mitrailleuse ; le jour-même, la décision est prise de riposter. De 10 h 50 à midi, 25 avions bombardiers et chasseurs lâchent leurs projectiles sur le village tunisien de Sakiet Sidi Youssef, base de repli de l'ALN. Des installations du Croissant-Rouge* ainsi que l'école du village sont atteintes par les bombardements, faisant, selon le bilan établi par le Croissant-Rouge, 72 morts et 84 blessés parmi lesquels des enfants.



du territoire ainsi qu'aux opérations de maintien de l'ordre; ils participent largement à la recherche de renseignements, notamment comme interprètes.

Ce recrutement correspond à une véritable stratégie militaire et politique. Il permet d'exercer un contrôle sur la population, mais aussi d'engager des combattants locaux dans le maintien de l'Algérie au sein de la République française.

En février 1961, le nombre de « Français de souche nord-africaine », appellation désignant les Algériens musulmans à l'époque, engagés dans l'armée est estimé à environ 216 000 personnes dont 65 000 appelés et engagés, 57 000 Harkis, 19 450 Moghaznis, 65 850 gardes d'autodéfense et 9 100 gardes mobiles de sécurité.

33 000 Algériens musulmans sont engagés dans la vie politique et l'administration (un ministre, 46 députés sur un total de 67 pour l'Algérie, 350 conseillers généraux sur un total de 452, 11 550 conseillers municipaux sur un total de 14 000 et 20 000 fonctionnaires dont un préfet et plusieurs sous-préfets).

SAVIEZ-VOUS QUE...

Entre 1952 et 1962, plus de 1 300 000 appelés et rappelés ont participé aux opérations de « maintien de l'ordre » en Algérie.



L'accueil des 450 000 Pieds-Noirs débarqués à Marseille au bord de l'asphyxie se fait dans la confusion et l'ambiguïté : la déclaration de Gaston Defferre, maire de Marseille, résonnera longtemps dans le cœur des rapatriés : « Que les Pieds-Noirs aillent se réadapter ailleurs ; qu'ils quittent Marseille en vitesse ».

Les rapatriés sont orientés par des mesures coercitives vers des espaces de « réinstallation » qui excluent Paris et la région méditerranéenne.

Profondément attachés à leur patrie, les Pieds-Noirs l'expriment par le chant des Africains : « Nous portons haut et fier le beau drapeau de notre France entière. Et si quelqu'un venait à y toucher, nous serions là pour mourir à ses pieds ».

Ils ressentiront douloureusement ce qu'ils considèreront être un abandon. Moralement éprouvés, ils le seront également matériellement, les conditions de leur rapatriement se faisant pour la quasi-totalité d'entre eux dans le plus grand dénuement.



Je me sens algérien et mes racines sont algériennes ; même si j'ai dû partir, elles sont dans mon ADN.

Enrico Macias



SAVIEZ-VOUS QUE...

Plus de cinquante ans après la fin de la guerre, aucune recherche n'a encore pu être entreprise pour retrouver la trace des civils et militaires disparus.

La sécheresse de ce bilan chiffré ne rend pas compte de l'immense poids des douleurs accumulées sur les deux rives de notre commune Méditerranée. Il ne rend pas compte non plus de la fracturation des mémoires qu'explique la profondeur des blessures que les cinquante dernières années n'ont pas totalement cicatrisées. Il n'est malheureusement pas encore possible d'ajouter une conclusion sereine et consensuelle.

Cependant malgré l'échec de la conclusion d'un traité d'amitié en 2005, la signature de la déclaration d'Alger relative à la coopération entre la France et l'Algérie, signée le 19 décembre 2012 par les deux présidents, laisse espérer qu'il soit enfin possible, par un partage aussi objectif et documenté des Mémoires de tout et de tous, de parvenir à la normalisation d'une relation bilatérale amicale.

Cette relation apaisée s'impose entre deux pays dont les liens humains et historiques sont sans équivalent. Trouverait alors son terme cette dramatique parenthèse qu'a été la guerre d'Algérie dont la violence extrême a sans doute été le moment paroxystique* d'une relation passionnelle.



Par dessus les combats, les attentats, les épreuves, en dépit de toutes les différences de race, de vie et de religion qu'il y a entre l'Algérie et la France, non seulement les multiples liens tissés au cours des 132 ans de leur existence commune, non seulement les souvenirs des grandes batailles où les enfants des deux pays luttèrent côte à côte dans nos rangs pour la liberté du monde, mais encore une sorte d'attrait particulier et élémentaire, qui sait même si la lutte qui se termine et le sacrifice des morts tombés des deux cotés, n'auront pas en définitive aidé les deux peuples à mieux comprendre qu'ils sont faits non pour se combattre mais pour marcher ensemble sur la route de la civilisation.

Général de Gaulle, discours télévisé du 18 mars 1962



SAVIEZ-VOUS QUE...

Les appelés du contingent n'ont vu reconnaître leurs droits d'anciens combattants qu'en 1974.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Les civils algériens, victimes de violences pendant la guerre d'Algérie, peuvent prétendre à une pension de l'État français qu'ils aient été, au 31 juillet 1963, de nationalité algérienne ou française.

SAVIEZ-VOUS QUE...

La loi du 23 février 2005, promue par le ministre Hamlaoui Mekachera reconnaît les droits des rapatriés et instaure une Fondation pour la Mémoire de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.